

INFORMATIONS CONCERNANT LA PRESCRIPTION DE KINERET

1. Qu'est ce que le Kineret ?

Le Kineret est une biothérapie appartenant à la classe des traitements dirigés contre l'interleukine 1, substance (cytokine) impliquée dans la réaction inflammatoire, fabriquée par certaines cellules de l'organisme. Ce traitement est proposé par un médecin spécialisé au titre de « médicament d'exception » aux enfants ayant forme sévère de forme systémique d'arthrite juvénile idiopathique (maladie de Still) ou de certains syndromes auto-inflammatoires. Cependant l'autorisation de prescription jusqu'à présent est limitée aux patients avec une polyarthrite rhumatoïde d'âge adulte.

Son utilisation nécessite des précautions et une surveillance particulière.

2. Comment doit on l'administrer ?

Ce traitement s'administre quotidiennement (rarement 2 fois/j dans des maladies très sévères) par injection sous-cutanée. Il est possible d'appliquer une pommade anesthésique locale (Emla...) avant l'injection.

3. Quels sont les effets secondaires ?

Réactions fréquentes

Réactions cutanées : la survenue de réaction (rougeur, gonflement) au point d'injection est fréquente, et a tendance à diminuer avec le temps. D'autres atteintes cutanées plus diffuses peuvent survenir et nécessite une évaluation médicale rapide. La douleur à l'injection du produit est un problème fréquent surtout au début du traitement (utiliser crème Emla et application de froid)

Réactions rares

Infections : il existe un risque de survenue d'infection, possiblement grave au cours du traitement par Kineret.

Manifestations hématologiques : Baisse des globules blancs

Manifestations hépatiques : Hépatite (élévation des transaminases)

4. Quelles précautions ?

La survenue de fièvre et/ou de tout signe inhabituel nécessite un contact rapide avec votre médecin rhumatologue. La survenue d'une infection sévère justifie l'arrêt du traitement.

Les vaccins vivants (Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR), varicelle, BCG, fièvre jaune, variole, polio par voie buccale) sont contre-indiqués

La vaccination antipneumococcique est conseillée avant le début du traitement, ainsi que la vaccination anti-grippale annuelle. Il convient de s'assurer que le calendrier vaccinal est bien à jour avant de commencer le traitement.

En cas d'intervention chirurgicale ou de soins dentaires, il convient d'informer votre médecin du traitement par Kineret

Une contraception est recommandée chez l'adolescente ayant une activité sexuelle

La survenue de réactions cutanées au point d'injection n'impose pas l'arrêt du traitement mais un avis médical

5. En cas de voyage

Le kineret doit être conservé à une température comprise entre 2 et 8°C. Vous devrez demander à votre médecin un certificat justifiant le transport de seringues pour le traitement.

Médecin référent :

